Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat

N° 27895

Le Président de Limoges Métropole,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-51, R.151-52 et R.153-18,
VU la délibération en date du 29 septembre 2023 approuvant le Plan local d'urbanisme de Chaptelat,
VU l'arrêté n° 87-2026-027-7001 du 29 janvier 2026, portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne,
VU notamment les documents annexés, à savoir :
- l'arrêté n° 87-2026-027-7001 du 29 janvier 2026, avec la liste des voies classées du département de la Haute-Vienne, et le plan du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la commune de Chaptelat,
- la liste des servitudes d'utilité publique de la commune de Chaptelat,
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune de Chaptelat,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.
A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 87-2026-027-7001 du 29 janvier 2026, portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne,
- la mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude de protection autour des canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques (I3), actualisée par son gestionnaire.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Chaptelat et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Chaptelat et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026

Publié le mercredi 04 mars 2026

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Chaptelat

1 DOCUMENT - *Publié le 4 Mars 2026*

27895.pdf
(.pdf, 4,4 Mo)

TÉLÉCHARGER